

OCCUPATION D'ETUDIANTS (M/F) DURANT LES VACANCES SCOLAIRES 2019

Il est porté à la connaissance des personnes intéressées que l'Administration communale de Bissen engage, à l'instar des années précédentes, des étudiants (m/f) durant les vacances scolaires 2019. Vu le grand succès rencontré par cette mesure au cours des années précédentes et la nécessité de procéder éventuellement à une sélection des candidats, il est primordial d'introduire les demandes en respectant les délais et conditions fixés par l'Administration communale de Bissen.

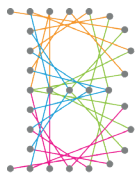
Les étudiants intéressés sont rendus attentifs aux conditions suivantes:

1. **Les étudiants doivent avoir atteint l'âge de 16 ans avant leur entrée en service et habiter sur le territoire de la commune de Bissen. Sont considérées comme élèves ou étudiants les personnes de 15 à 27 ans accomplis (échéance à leur 27ème anniversaire). Sont également considérées comme étudiants les personnes dont l'inscription scolaire a pris fin depuis moins de 4 mois.**
2. L'occupation des étudiants comprend les travaux suivants:
 - Aider les équipes techniques dans les travaux d'entretien et de nettoyage (max de 24 étudiants répartis sur 4 équipes avec un maximum de 2 semaines)
 - Aider la réception / secrétariat communal dans les travaux de moindre envergure (4 étudiants).
3. Les rémunérations sont fixées par le conseil communal suivant l'âge de l'étudiant. Il est à noter que cette indemnité est exempte de toute imposition ainsi que du paiement de cotisations sociales.
4. Les étudiants ayant été occupés auprès de l'Administration communale de Bissen au cours des années précédentes ne bénéficient en aucun cas d'un droit acquis ou d'une priorité en matière de vacance de poste.
5. Un **certificat de scolarité** de l'année scolaire en cours, établie par l'établissement scolaire fréquenté est à joindre à toute demande!
6. Pour des raisons d'organisation il est important que les étudiants indiquent clairement dans leur demande les périodes de leur disponibilité ainsi qu'une préférence pour un des deux services (équipe technique ou service administratif).
7. Le formulaire de demande pour un travail d'étudiant peut être téléchargé sur le site Internet de l'administration commune de Bissen (www.bissen.lu) Les demandes sont à envoyer ou à remettre au secrétariat communal de Bissen au plus tard le 28 février 2019. Les demandes introduites après ce délai ne seront plus prises en considération.

*Prière de noter qu'une **réunion de coordination et d'information** est prévue pour le **13 mars 2019 à 17:00 heures** à la salle des mariages de la Mairie de Bissen et tout étudiant ayant introduit une demande pour un desdits postes de travail est tenu d'y assister.*

*Vu que le **nombre d'emplois** pour étudiants est **limité**, il sera procédé à un **tirage au sort** parmi les étudiants présents au cas où il y aurait plus de candidats que de postes vacants.*

*N.B. Vu les expériences des années précédentes, l'**utilisation d'un portable ne sera pas autorisée pendant le travail (sauf en cas d'urgence).***



**Gemeng
Biissen**

Demande pour une occupation comme étudiant (m/f)

Âge minimum requis: 16 ans

A retourner à l'Administration communale de Bissen pour le 28 février 2019 au plus tard!

Nom:		Prénom:	
Rue et n°:		CP et localité:	
Matricule:		Téléphone:	
Pointure Chaussures:		No compte IBAN:	
Remarques:			

Je m'intéresse pour l'une ou l'autre des occupations suivantes:

du 15.07 au 26.07.2019	Service technique (Nettoyage, jardinage, etc)	
	Administration (Accueil, courrier, etc)	
du 29.07 au 09.08.2019	Service technique (Nettoyage, jardinage, etc)	
	Administration (Accueil, courrier, etc)	
du 12.08 au 23.08.2019	Service technique (Nettoyage, jardinage, etc)	
	Administration (Accueil, courrier, etc)	
du 26.08 au 06.09.2019	Service technique (Nettoyage, jardinage, etc)	
	Administration (Accueil, courrier, etc)	

Le nombre de places disponibles par période est limité.

**Un tirage au sort, en présence obligatoire du candidat, sera organisé en date du
13 mars 2019 à 17:00 heures à la mairie.**

Une copie du certificat de scolarité est à annexer obligatoirement à la demande!

Pour de plus amples renseignements prière de contacter la commune au 83 50 03-1.

Prière de
joindre une
photo récente

....., le

(localité)

(date)

.....
Signature de l'étudiant

.....
Signature du représentant légal
(si l'étudiant (m/f) a moins de 18 ans)